

4 IMPACT

Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 euros
14 rue Eugene Sue – 75018 PARIS
982 157 729 RCS PARIS

ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES DU 07 MARS 2025

L'an Deux mil vingt-cinq
Le sept mars à dix heures,

- La société CLEAN CODE TECHNOLOGIE

*Lesquels agissant en qualité d'associé (ci-après l'**Associé**) de la société **4 impact** (ci-après la **Société**).*

Préalablement aux présentes, il a été exposé ce qui suit :

*

La Société souhaite procéder à une augmentation de son capital social par apport en numéraire.

En conséquence, en application des statuts de la Société, il a été pris les décisions ci-dessous se rapportant à l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital social,
- Réalisation de l'augmentation de capital social,
- Modifications statutaires,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

*

PREMIERE DECISION.- AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL

a.- Augmentation

L'Associé, après avoir constaté que le capital social était intégralement libéré, décide :

d'augmenter le capital social de la somme de sept mille	
cinq cents euros	7.500 €
de manière à le porter de	
quarante mille euros	40.000 €
à :	-----
quarante-sept mille cinq cents euros	47.500 €

DF

- et ce, par voie de création de la toute propriété de sept cent cinquante (750) actions, d'une valeur nominale de dix euros (10 €), chacune, émises à leur valeur nominale, et à libérer intégralement en numéraire ce jour.

Les actions nouvelles sont souscrites en totalité par Madame Daléna ALBERT moyennant le prix de sept mille cinq cents euros (7.500 €) ainsi qu'il résulte d'un bulletin de souscription en date de ce jour.

Les actions nouvelles, qui seront soumises à toutes les dispositions statutaires, seront entièrement assimilées aux actions anciennes, et porteront jouissance dès leur souscription.

Conformément aux statuts, les actions nouvelles seront nominatives et feront l'objet d'une inscription en compte au nom de leur titulaire.

b.- Libération

La somme de sept mille cinq cents euros (7.500 €) représentant le montant de la souscription à libérer ce jour a été libérée par Madame Daléna ALBERT, ainsi qu'il résulte d'un certificat émis par l'organisme dépositaire.

DEUXIEME DECISION.- REALISATION DE L'AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL

L'Associé, après avoir pris acte de sa renonciation individuelle à son droit préférentiel de souscription, constatent ainsi :

- la souscription des sept cent cinquante (750) actions nouvellement émises, et la libération intégrale desdites actions, tel qu'indiqué ci-dessus,
- et, par voie de conséquence, la réalisation définitive de l'augmentation du capital social.

TROISIEME DECISION.- MODIFICATIONS STATUTAIRES

Les Associés, suite aux précédentes décisions, décident de modifier ainsi qu'il suit les articles 6 et 7 des statuts :

« Article 6. – Formation du capital

1. Lors de la constitution de la Société, le capital social a été fixé à la somme de quarante mille euros 40.000 €
formé exclusivement d'apports en numéraire rémunéré par la création de quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10 €)

2. Aux termes d'une décision de l'associés en date du 07 mars 2025 le capital a été augmenté de la somme de sept mille cinq cents euros 7.500 €
par voie de création sept cent cinquante (750) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10 €) et apport en numéraire

Le capital social s'élève ainsi à la somme de quarante-cinq mille euros. 47.500 €

05-

Article 8. - Capital Social

Le capital social s'élève à la somme de quarante-sept mille cinq cents euros (47.500 €), et est divisé en quatre mille sept cents cinquante (4.750) actions de dix euros (10 €) chacune, entièrement libérées. »

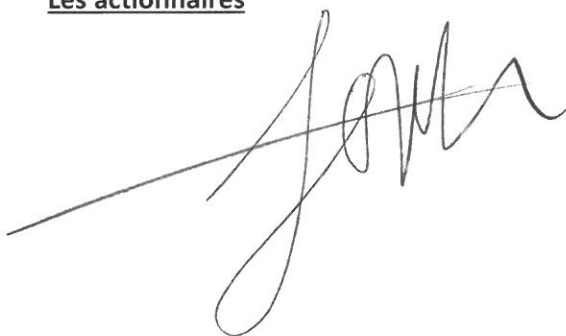
QUATRIEME DECISION.- FORMALITES DE PUBLICITE

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal constatant ses délibérations à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales ou réglementaires de publicité ou d'en requérir l'accomplissement.

*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte, qui a été signé par les Associés.

Les actionnaires

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a series of loops and a final upward stroke.